



Déclaration de transparence

Bruxelles (Belgique), le 18 décembre 2015 – 19h55 (CET) – information réglementée

1. Résumé de la notification

Conformément à l'article 14 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, UCB SA annonce avoir reçu une déclaration de transparence datée du 17 décembre 2015 de Financière de Tubize SA et Schwarz Vermögensverwaltung GmbH & Co KG, agissant de concert, dont il résulte que, suite à une acquisition d'actions réalisée en date du 14 décembre 2015, Financière de Tubize SA a franchi le seuil de participation de 35%. Financière de Tubize SA et Schwarz Vermögensverwaltung GmbH & Co KG, agissant de concert, détiennent désormais ensemble 36,27% des droits de vote de la Société.

2. Contenu de la notification

La déclaration datée le 17 décembre 2015 comprend les informations suivantes :

• **Motif de la notification** : Acquisition ou cession de titres conférant le droit de vote ou de droits de vote.

Notification par :

- Des personnes agissant de concert qui ont conclu un accord portant sur l'exercice de leurs droits de vote, en vue de mener une politique commune durable ;
- Des personnes agissant de concert qui ont conclu un accord relatif à la possession, l'acquisition ou la cession de titres conférant le droit de vote.

Personnes tenues à notification :

- Financière de Tubize SA, Allée de la Recherche, 1070 Bruxelles, Belgique;
- Schwarz Vermögensverwaltung GmbH & Co KG, Dreischeibenhaus, 40211 Düsseldorf, Allemagne.
- Date de la transaction : 14 décembre 2015.
- Seuil franchi (en%): 35%.
- **Dénominateur** : 194 505 658.





• Détails de la notification :

A) Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction			
	# droits de vote	# droits de vote		% de droits de vote	
Détenteurs de droits de vote		Attachés à des titres	Non liés à des titres	Attachés à des titres	Non liés à des titres
Financière de Tubize	66,370,000	68,073,981		35.00%	
Schwarz Vermögensverwaltung GmbH & Co KG	2,471,404	2,471,404		1.27%	
TOTAL		70,545,385	0	36.27%	0.00%

TOTAL (Droits de vote & Instruments financiers assimilés)		# de droits de vote	% de droits de vote
	CALCULER	70,545,385	36.27%

Informations supplémentaires :

Financière de Tubize SA et Schwarz Vermögensverwaltung GmbH & Co KG agissent de concert.

3. Pour de plus amples informations

Ce communiqué de presse et la déclaration de transparence détaillée est disponible sur le site internet d'UCB SA via le <u>lien</u> suivant.

Un aperçu mis à jour des participations importantes dans UCB SA sera inclus dans la charte de gouvernance d'entreprise d'UCB SA, qui est disponible sur son site internet via le lien suivant.

Investor Relations

Antje Witte, Investor Relations, UCB T +32 2 559 94 14, antje.witte@ucb.com Isabelle Ghellynck, Investor Relations, UCB T +32 2 559 95 88, isabelle.ghellynck@ucb.com

À propos d'UCB

UCB (www.ucb.com) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves du système immunitaire ou du système nerveux central. Employant plus de 8 500 personnes réparties dans près de 40 pays, UCB a généré un chiffre d'affaires de EUR 3,3 milliards en 2014. UCB est cotée sur le marché Euronext de Bruxelles (symbole : UCB). Suivez-nous sur Twitter : @UCB_news

Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les plans, estimations et convictions du management. Toute déclaration, autre que des déclarations de faits historiques, sont des



déclarations qui pourraient être jugée prospectives, en ce compris les estimations de revenus, de marges d'exploitations, de frais d'investissements, de cash ou toute autre information financière, les résultats juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques escomptés ou tout autre estimation et résultat. Par leur nature, de telles déclarations prospectives ne constituent aucune garantie de résultat futur et sont sujettes à risques, incertitudes et suppositions qui peuvent impliquer que les résultats réels diffèrent significativement de ceux que pourraient postuler lesdites déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse. Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences: les modifications affectant le contexte économique général, le domaine d'activités et la concurrence, l'inaptitude à obtenir des approbations réglementaires nécessaires ou de les obtenir dans un délai raisonnable, les frais de recherche et développement, les changements de perspective au sujet de produits en voie d'élaboration ou de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires futures ou d'enquêtes gouvernementales, les actions en responsabilité du fait des produits, les défis associés à la protection par brevets de produits et de produits en phase de développement, les changements apportés à la réglementation, les fluctuations des taux de change, les changements ou incertitudes de dispositions fiscales ou de leur administration ainsi que le recrutement et la rétention de ses collaborateurs.

De plus, l'information contenue dans le présent document ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres, et il n'y aura aucune d'offre, de sollicitation ou de vente de titres dans les juridictions où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières de ces juridictions. UCB fournit cette information à la date du communiqué de presse et décline expressément toute responsabilité quant à la mise à jour de toute information contenue dans ce communiqué de presse, qu'il s'agisse de confirmer les résultats réels ou de rapporter une modification des objectifs visés.

Rien ne garantit que les nouveaux produits en phase de développement atteignent l'homologation ou que les nouvelles instructions relatives à des produits existants soient développées ou homologuées. Les produits ou potentiels produits qui font l'objet de partenariats, joint-ventures ou de contrat de licence peuvent faire l'objet de différences selon les partenaires concernés. Aussi, UCB ou d'autres pourraient faire la découverte de problèmes de sécurité, de problèmes d'effets secondaires ou de problèmes de fabrication de leurs produits après leur commercialisation.

En outre, les ventes peuvent être impactées par les tendances internationales et domestiques des systèmes de santé, des coûts de soin de santé et des politiques de remboursement imposées par les tiers-payeurs, de même que les législations affectent le niveau des prix biopharmaceutiques et des remboursements.

